



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 31406

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le projet d'arrêté concernant le temps médical proposé dans le cadre de la réforme de la médecine du travail. En effet, les médecins du travail sont les mieux placés tant par leur professionnalisme que par leur déontologie pour pratiquer les examens médicaux dans le milieu du travail. Cette profession s'attache à développer un suivi médico-professionnel adapté, un conseil en évaluation des risques et une démarche de prévention des risques professionnels, pour l'amélioration des conditions de vie au travail. C'est pourquoi, il est important de considérer que le chiffre actuel d'un médecin équivalent temps plein qui suit environ 2 900 salariés semble être la bonne adéquation. Il lui demande donc son avis sur le sujet, et les mesures qu'il entend prendre afin de conforter la position des médecins du travail dans leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31406

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 22

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)